

# MANIFESTO PER UN SOCIALISMO FEMMINISTA

Documento di posizionamento del PS svizzero

Approvato dall'assemblea delle delegate\* e dei  
delegati\* del 14 ottobre 2017 a Olten

(Nella presente versione le rivendicazioni sono state tradotte in italiano)



# CONTENU

<b>1</b>	<b>100 ans et toujours aussi présentes</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>L'exploitation économique des femmes*</b>	<b>5</b>
2.1	L'exploitation économique multiple de la femme* .....	5
2.2	Les conditions de travail des femmes* .....	8
2.2.1	Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions féminines* » et la différence salariale dite « explicable » .....	8
2.2.2	Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence salariale dite « non explicable » .....	10
2.2.3	Le travail non rémunéré .....	11
2.2.4	La pauvreté des seniors est un phénomène féminin* .....	11
2.3	Dans le système économique proposé, les femmes* doivent choisir entre la peste et le choléra.....	12
2.4	Rivendicazioni "Sfruttamento economico delle donne*" .....	13
2.4.1	Un orario regolare di lavoro di 35 ore a settimana, con salario invariato .....	13
2.4.2	Una miglior retribuzione del lavoro di cura .....	15
2.4.3	Investimento dello Stato nella cura di bambini e parenti .....	15
2.4.4	Parità salariale, adesso! .....	15
2.4.5	Congedo parentale sufficiente e uguale per tutte e tutti! .....	16
2.4.6	Rafforzamento dell'AVS: rendite vecchiaia che assicurano il minimo vitale .....	16
2.4.7	Trattamento paritario nell'ambito giuridico, indipendente dallo stato civile .....	16
2.4.8	Rafforzamento dell'economia femminista .....	17
2.4.9	Rafforzamento delle donne* in politica .....	17
<b>3</b>	<b>Le sexisme dans la société actuelle : oppression manifeste et oppression cachée</b>	<b>17</b>
3.1	Le sexisme est une forme de domination.....	18
3.2	Pleinement intersectionnel-le-s.....	20
3.3	Pour une sexualité librement choisie .....	21
3.4	Notre féminisme est un combat de libération.....	22
3.5	Rivendicazioni "Sessismo nella società odierna: l'oppressione aperta e nascosta" .....	23
3.5.1	No è no .....	23
3.5.2	Il linguaggio .....	23
3.5.3	Matrimonio per tutte e tutti .....	23
3.5.4	Spazio alla sessualità alternativa .....	23
3.5.5	L'ampliare il concetto di genere .....	23
3.5.6	Stop alla discriminazione di persone non eterosessuali .....	23
3.5.7	Stop alla discriminazione della donna* .....	24
3.5.8	Protezione e consultori per persone sottoposte alla violenza a causa del loro orientamento sessuale .....	24
3.5.9	Protezione e consultori per persone sottoposte alla violenza a causa del loro genere .....	24
3.5.10	No alla stigmatizzazione dell'aborto .....	24
3.5.11	Socializzazione infantile senza stereotipi di genere .....	25
3.5.12	Più spazi per le donne* nella società .....	25
3.5.13	Combattere la violenza sessuata sul posto di lavoro .....	25
<b>4</b>	<b>Femmes*, état et droits fondamentaux</b>	<b>25</b>
4.1	Exclusion historique.....	25
4.2	Participation et influence politiques .....	25
4.3	Monopole étatique et droits fondamentaux .....	26
4.4	Politique de paix féministe .....	26
4.5	Rivendicazioni "Donne*, Stato e diritti costituzionali" .....	27
4.5.1	Messa in atto e pubblicazione della Convenzione di Istanbul e della CEDAW .....	27
4.5.2	Lotta alla violenza specifica di genere contro le donne .....	28
4.5.3	La messa in atto della Convenzione di Istanbul .....	28
4.5.4	Diritto di soggiorno individuale nel caso di violenza domestica .....	28
4.5.5	Donne* in fuga .....	28
4.5.6	Vittime della tratta di donne* e di esseri umani nella procedura d'asilo .....	28
4.5.7	Abolizione dell'obbligo di servizio militare .....	29
4.5.8	Maggiore coinvolgimento paritetico delle donne* nei processi di pace .....	29
<b>5</b>	<b>Autocritique féministe — nous pouvons encore faire mieux</b>	<b>29</b>
5.1	Rivendicazioni «Autocritica femminista».....	31
5.1.1	Piano d'azione per la parità .....	31
5.1.2	Più risorse per il lavoro femminista .....	31
5.1.3	Ricerche sulla politica paritaria .....	31
5.1.4	Adeguate rappresentanza dei generi nei comitati direttivi del partito .....	31
5.1.5	Gli uomini* socialisti rinunciano alla partecipazione a "all-male-panels" .....	31
5.1.6	Verso strutture di discussione paritarie .....	31
5.1.7	Servizio di baby-sitting alle assemblee dei delegati* e ai congressi PS .....	32
5.1.8	Un linguaggio paritario .....	32

# 1 100 ANS ET TOUJOURS AUSSI PRÉSENTES

Qui croit que les Femmes\*<sup>1</sup> socialistes suisses ont vu le jour il y a 100 ans à partir de rien se trompe lourdement. La fondation de la « commission d'agitation des femmes », à l'intérieur du Parti socialiste, en 1917, contenait déjà toutes les lignes de conflit internes et externes qui nous occupent aujourd'hui encore. Dès le début se posait la question de la place et de l'importance des Femmes\* socialistes suisses : doivent-elles s'occuper avant tout des « préoccupations et souhaits des femmes » ? Ou bien doivent-elles œuvrer à ce que les femmes\* reçoivent les mêmes droits que les hommes ? Ou changer la société du tout au tout ?

Les Femmes\* socialistes suisses ont 100 ans – le mouvement des ouvrières, duquel elles sont nées, est toutefois plus vieux.

Le mouvement syndical du 19<sup>e</sup> siècle n'était pas le lieu de l'émancipation de la femme\*<sup>2</sup>. Les femmes\* ont été vues comme des concurrentes sur le marché du travail, et majoritairement exclues des mouvements syndicalistes. Au lieu d'« un salaire égal pour un travail égal », les syndicats voulaient de bons salaires nourriciers, afin que les femmes\* puissent rester à la maison. Également, le travail des femmes\* a été envisagé exclusivement sous l'angle de la comptabilité entre vie professionnelle et vie familiale. Ainsi, l'image que les camarades avaient des femmes\* différait à peine de celle qu'avait d'elles le camp bourgeois.

Contre vents et marées, les ouvrières, au 19<sup>e</sup> siècle, se sont organisées en une entité de défense de leurs intérêts et se sont jointes, vers 1904, à l'Union syndicale suisse. Plus tard, les associations d'ouvrières ont été intégrées au PS et, malgré un nombre de membres croissant, dissoutes en 1917. À la place, le parti a créé la « commission d'agitation des femmes », et par là les Femmes\* socialistes suisses.

Le début avait donc tout d'une forme d'intégration et de « domestication ». Les représentations stéréotypées des rôles traversaient tous les domaines de l'existence, même le mouvement socialiste, mais cela est resté invisible pour les camarades. Ils s'intéressaient à l'égalité principalement pour savoir si elle pouvait être utile ou non au parti. Par ailleurs, les Femmes\* socialistes suisses se sont encore et toujours vu déléguer le traitement des « thèmes relatifs aux femmes », desquels elles ont dû s'occuper du fait de « leur nature même ». « Par les femmes, pour les femmes », si l'on peut dire.

Dans ce contexte, pour les travailleuses socialistes du début du 20<sup>e</sup> siècle, la politique relative à la situation des femmes\* et à la politique familiale n'était pas une priorité. Le droit de vote et d'éligibilité des femmes\*, par exemple, n'était pour elles pas une priorité – contrairement à ce qu'il était pour les femmes\* du camp bourgeois. Elles luttait pour le socia-

---

<sup>1</sup> L'astérisque de genre, disposé après les mentions de genre, indique le caractère sur lequel s'est construite une personne. Dans notre perception, « homme » ou « femme » ne sont pas donnés naturellement comme des catégories rigides et définitives, mais comme deux constructions, rassemblant une large diversité d'identités. Cet astérisque attire l'attention sur le fait que cette conception inclut toutes celles et tous ceux qui s'y identifient – et que notre pensée doit intégrer cette construction binaire.

Cet astérisque est absent des citations ou des noms.

<sup>2</sup> <http://www.woz.ch/dossier-generalstreik/brot-geld-und-frauenstimmrecht>, vu le 07.06.2017

lisme et contre l'exploitation et, par-là, pour un monde juste, dans lequel l'égalité serait une évidence. Elles considéraient les droits politiques comme inconsistants, parce qu'ils n'éliminaient ni les injustices fondamentales ni les rapports d'exploitation systém(at)iques.

1917 a été l'année de la Révolution russe, qui a ensuite aussi aidé le droit de vote des femmes\* à faire une percée décisive en Russie. À la suite de la Première Guerre mondiale, les femmes\* se sont aussi vu accorder des droits politiques dans d'autres pays. Le thème est ainsi devenu un sujet d'actualité aussi pour les camarades féminines. Dans le même temps, dans la tourmente de la guerre, les préoccupations des mères et des ménagères étaient toujours plus au centre des revendications des Femmes\* socialistes suisses. Les représentations stéréotypées des rôles ont aussi souvent contrecarré les projets des camarades féminines pendant leurs 100 ans d'histoire.

Même si la formation a toujours compté des femmes\* fortes et combatives, il y a eu chez les Femmes\* socialistes suisses, en tant qu'organisation, des dynamiques diverses. Tantôt bien-pensantes, tantôt anticonformistes. Tantôt correspondant à l'image et au rôle traditionnels de la femme\* dans la société, tantôt subversives et revendicatrices. Les Femmes\* socialistes suisses ont reçu une impulsion toute nouvelle dans les années 1970, lorsque de nombreuses femmes\* issues du mouvement féministe ont adhéré aux Femmes\* socialistes suisses.

Les Femmes\* socialistes suisses ont alors mis plusieurs questions sur la table, comme celles de savoir ce qu'est le pouvoir politique, qui doit l'exercer et pour atteindre quels objectifs, à l'intérieur du parti aussi. Conséquence : des luttes de plusieurs décennies entre les Femmes\* socialistes suisses et le parti, durant lesquelles les femmes\* ont beaucoup fait bouger les choses au sein du PS et n'ont cessé de s'en prendre au parti depuis la gauche.

Mais les Femmes\* socialistes suisses ont aussi dirigé leurs actions vers l'extérieur. Elles ont marqué de leur empreinte de nombreux débats sur l'égalité des femmes\* et la lutte en faveur d'une société féministe. Elles l'ont fait avec audace et esprit et sans équivoque. Les moments forts de leur combat ont été la journée de la grève des femmes\* et les protestations au sujet de la non-élection de Christiane Brunner, au début des années 1990. Des moments où de larges couches de la population ont pu être mobilisées et sont allées dans la rue manifester pour l'égalité. Mais ce n'est pas tout : le mérite de nombreux succès de la politique d'égalité revient aux Femmes\* socialistes suisses. L'AVS, le droit de vote des femmes\*, le droit à l'avortement, la punissabilité de la violence conjugale et l'article sur l'égalité hommes-femmes n'auraient ainsi pas été introduits sans le travail politique des Femmes socialistes suisses.

Tout au long de leur histoire, les Femmes\* socialistes suisses n'ont cessé de se mouvoir dans le champ de tensions entre une « politique relative à la situation des femmes et politique familiale », d'une part, et un changement fondamental de la société, d'autre part. Cela constitue et a constitué non seulement un antagonisme, mais aussi un duo dont les deux éléments se conditionnent mutuellement : il n'y a de véritable changement social – selon les termes des camarades féminines d'il y a 100 ans, cela consisterait à obtenir la liberté,

du pain et la paix pour tous – que si l'égalité des droits des femmes\* est reconnue comme il se doit. En d'autres termes : les Femmes\* socialistes suisses sont (aussi) aujourd'hui féministes et cela signifie que l'on doit questionner les rôles attribués selon les sexes dans la société, défendre les intérêts des femmes\*, combattre le sexisme et changer les rapports sociaux existants et les structures du pouvoir.<sup>3</sup>

Nous dédions le présent papier de position à toutes les femmes\* qui, au cours des 100 dernières années et même plus tôt, inlassablement et à leurs risques et périls, se sont engagées au sein du mouvement de gauche des ouvrières et au sein des Femmes\* socialistes suisses en faveur de l'égalité des sexes et d'un monde réellement meilleur.

Elles l'ont fait en ne cessant de poser la question du pouvoir. C'est aussi ce que nous voulons faire dans le présent document – et cela en nous référant à l'histoire des Femmes socialistes suisses : il s'agit de revendications concrètes, mais aussi de visions à long terme. Dans une perspective féministe, nous mettons en lumière quelques champs politiques prioritaires et questionnons les structures de pouvoir qui s'en dégagent.

## 2 L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES\*

### 2.1 L'exploitation économique multiple de la femme\*

Au cours de leur existence, les femmes\* travaillent autant, voire plus que les hommes<sup>4</sup>. Malgré cela, elles gagnent beaucoup moins que les hommes\* et contrôlent, comparative-ment, à peine une petite partie de la fortune : à l'échelle mondiale, les femmes\* reçoivent moins d'un quart du revenu (provenant d'une activité lucrative)<sup>5</sup>, sans même parler du revenu du capital, car elles ne contrôlent que 1% de la fortune.<sup>6</sup> Même dans les pays industrialisés, la lente tendance à bénéficier de plus de justice économique entre les sexes est depuis déjà un certain temps paralysée, et la Suisse n'est à cet égard pas une exception : en Suisse, les femmes\* ne contrôlent pas un dixième<sup>7</sup> de la fortune et elles reçoivent

---

<sup>3</sup> Voir Amlinger, Fabienne (2014): Im Vorzimmer zur Macht? (Dans l'antichambre du pouvoir?) Les organisations de femmes du PSS, du PLR et du PDC (de 1971 à 1995).

<sup>4</sup> Office fédéral de la statistique (2016) :

Charge de travail moyenne pour travail rémunéré et travail domestique et familial, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html>

(dernière mise à jour : le 7 juillet 2017)

Pour les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013, on trouvera ici les valeurs moyennes suivantes :

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans :

52.68 h par semaine

- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) de 15 à 63/64 ans :

52.93 h par semaine

- Femmes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans :

27.87 h par semaine

- Hommes Nombre total d'heures travaillées (travail rémunéré et non rémunéré) à partir de 64/65 ans :

21.75 h par semaine

<sup>5</sup> <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>

<sup>6</sup> [http://www.huffingtonpost.com/2011/09/19/women-make-only-1-percent-wealth\\_n\\_969439.html](http://www.huffingtonpost.com/2011/09/19/women-make-only-1-percent-wealth_n_969439.html)

<sup>7</sup> Vu qu'il n'existe pas de statistique suisse de l'Office fédéral de la statistique sur la fortune selon le sexe, le calcul doit se faire par extrapolation :

- Les entreprises contrôlent une grande partie de la fortune en Suisse, les femmes\* ne sont toutefois représentées qu'à hauteur de 6% dans les organes suprêmes de ces entreprises, voir par exemple:

<http://www.20min.ch/finance/news/story/25135518> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

moins d'un quart du revenu total. Mais ce n'est pas tout : plus d'un tiers de toutes les femmes\* suisses travaillant à plein temps gagnent moins de 4000 francs par mois et tout juste 7.5% gagnent plus de 8000 CHF par mois. C'est exactement l'inverse qui est valable pour les hommes : ici, il y a même plus d'hommes (plus de 16%) qui gagnent plus de 8000 CHF que d'hommes qui travaillent pour des (bas) salaires inférieurs à 4000 CHF (moins de 14%).<sup>8</sup>

Fort de ce constat, une question inéluctable se pose : même si les femmes\* travaillent autant ou plus que les hommes, comment se fait-il qu'elles aient moins d'argent ? Les différences ne sont pas dues au hasard, mais s'expliquent par le mode de fonctionnement de notre système économique : alors que la plupart des gens, pour assurer leur subsistance, sont obligés de vendre leurs compétences pour obtenir un salaire, il y a une petite minorité de gens qui possèdent du capital et peuvent en vivre. Ces deux groupes sociaux ont des intérêts opposés. L'intérêt des premiers (avoir des salaires décents et des temps de travail convenables) s'oppose à celui des seconds, qui est de pouvoir atteindre une valeur ajoutée plus élevée grâce à leur propriété. Ce conflit ne se déroule pas dans le vide, mais à l'intérieur d'une société dans laquelle on fait la différence, par exemple, entre les sexes biologiques et entre les personnes de couleurs de peau ou de passeport différentes. De tels clivages sociaux rendent possibles des répartitions inégales du pouvoir, qui jouent à plein dans le conflit général entre une majorité de personnes non privilégiées et une minorité de personnes privilégiées. La discrimination historique envers les femmes\* (et aussi les non-Blancs, et donc en particulier les femmes\* non blanches) ne cesse d'être exacerbée par cette constellation et la main-d'œuvre féminine\* est exploitée de multiples manières : premièrement, les femmes\* travaillent dans des professions souvent grotesquement sous-payées en étant soumises à des conditions de travail difficiles, voire précaires, notamment dans le domaine de ce que l'on appelle le travail de care, par exemple dans les soins aux personnes malades ou âgées. Deuxièmement, les femmes\* assument la plus grande part du travail d'éducation, de prise en charge, domestique et familiale non rémunéré. Alors qu'il ne serait pas du tout possible, sans ce travail de reproduction et ce travail de care, de postuler que c'est le nombre de 42 heures par semaine qui correspond à un taux de 100% de travail salarié, ces activités ne sont la plupart du temps même pas considérées comme du travail au sens propre.<sup>9</sup> Troisièmement, les femmes\* sont aussi plus mal payées que les

---

- En 2016, la fortune des 300 personnes les plus riches de Suisse est estimée à 613 milliards CHF. Les femmes en contrôlent environ 20 milliards CHF, donc à peine 3.5%, voir <http://www.bilanz.ch/300-Reichste-live> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017)

On peut supposer que ces proportions ne changent pas significativement pour les autres personnes ayant une grande fortune.

- En 2014, les femmes détiennent seulement 30% de l'ensemble de l'avoir de vieillesse placé dans les caisses de pension (66 milliards CHF sur 219 milliards CHF) (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/prevoyance-professionnelle/cotisations.assetdetail.2905802.html>, dernière mise à jour : le 12 juillet 2017). Cela signifie que la part de la fortune détenue par les personnes à faible et moyen revenu est trop petite pour compenser la part très basse « contrôlée » par la fortune des sociétés et les grandes fortunes de telle façon qu'elle atteigne plus de 10%.

<sup>8</sup> Office fédéral de la statistique (2016) : *Distribution statistique (salaire net mensuel), personnes employées à temps plein et à temps partiel selon les classes de niveau salarial – secteur privé et secteur public réunis – Suisse*, disponible en ligne sur : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/tableaux.assetdetail.327851.html> (dernière mise à jour : le 12 juillet 2017). La période représentée est : 2006, 2008, 2010, 2012, 2014.

<sup>9</sup> Le discours féministe utilise comme instruments de travail tant le concept de « travail de reproduction » que celui de « travail de care ». Il n'est pas possible de présenter ici une analyse complète de ces deux concepts, car cela déborderait le cadre du présent papier. Une explication sommaire en est toutefois donnée ici : le « travail de reproduction » désigne

hommes\* lorsqu'elles travaillent dans des professions où les salaires sont élevés. Les systèmes de salaire au mérite, les bonus et les gratifications, par exemple, ont des conséquences négatives sur l'égalité salariale, y compris dans la fonction publique. Plus le montant du salaire fait l'objet de négociations, moins les femmes\* gagnent, comparativement aux hommes\*, lorsqu'elles occupent le même poste. Ici, le problème réside aussi dans les doubles standards : si les femmes\* négocient en se montrant exigeantes, elles sont considérées comme agressives et antipathiques. Si elles ne négocient que peu, on leur reproche d'être faibles. Dans les deux cas, elles n'obtiennent généralement pas un salaire plus équitable.<sup>10</sup> Quatrièmement, les femmes\* gagnent dans l'ensemble moins dès qu'elles se marient, et l'inégalité salariale augmente encore dès que la femme\* a des enfants<sup>11</sup>. Pour les hommes, l'état civil et la famille n'ont aucune influence négative sur l'évolution du salaire. Cinquièmement, après la fin de leur vie active, soit à partir de 64/65 ans, les femmes\* effectuent plus de travail (la plupart du temps non rémunéré) que les hommes\* et sont, compte tenu de leurs conditions de vie professionnelle pendant les années consacrées au travail rémunéré, simultanément plus pauvres que les hommes\*.

---

d'une part toutes les activités qui sont nécessaires pour que l'actuel système de notre société basée sur le travail salarié puisse être maintenu. Il est ici capital de souligner que ce système ne se maintient pas simplement de lui-même, mais qu'il implique du travail. Par exemple : du travail pour produire des denrées alimentaires et les préparer, du travail pour gérer le ménage, laver les habits, élever les enfants, etc. Une partie de ce travail a beaucoup à voir avec le fait de prêter assistance. Par exemple, il n'est pas suffisant de donner aux enfants à manger et un toit. Ils ont aussi besoin de soutien émotionnel pour grandir et devenir des personnes qui plus tard, dans la sphère économique et de façon générale, pourront faire preuve d'assurance. Il en va de même pour les soins apportés aux personnes gravement malades. En effet, il ne suffit pas de prendre soin d'elles seulement du point de vue médical : elles ont aussi besoin d'attention pour pouvoir recouvrer la santé. Il existe aussi du travail de reproduction qui n'ont rien à voir avec le travail de care, comme par exemple quand il faut peller la neige ou remplir sa feuille d'impôts, ou encore faire son jardin etc. D'autres aspects du travail de reproduction ne sont en revanche pas liés à l'assistance. Par exemple : préparer le déménagement ou fabriquer des denrées alimentaires. Le travail de soins, en revanche, comprend des activités qui ont pour particularité de se distinguer, du point de vue du contenu, en ceci qu'ils ont quelque chose à voir avec l'assistance. Cela signifie que le terme a une définition bien précise quant au fond. Comme déjà vu plus haut, des parties importantes du travail de reproduction – donc du travail qui est nécessaire pour maintenir la société – consistent en du travail de care, par exemple la prise en charge des enfants. Le concept de travail de care montre que de telles activités de reproduction ne sont pas purement mécaniques, mais qu'elles sont très exigeantes émotionnellement et psychiquement pour les personnes qui les mènent à bien. Le concept de travail de care va aussi au-delà de la reproduction de la société en ce qu'il postule, à titre normatif : dans une société d'êtres humains, l'assistance et l'attention ne sont pas seulement un moyen de maintenir un système économique. Plutôt, le « *care* » est une valeur en soi, autrement dit quelque chose que nous, en tant que société, devrions fabriquer (donc produire), et pas seulement un moyen de parvenir à une fin (reproduction). Dans le contexte présenté, cela peut par exemple signifier que nous n'abandonnons pas à leur sort des personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques ou mortelles, mais qu'il est nécessaire de faire un travail social consistant à prendre soin d'elles et de leur permettre ainsi de mener une vie décente compte tenu de leur cadre et de leurs conditions de vie. Envisagé à long terme, le concept de care, dans son idée maîtresse, va au-delà du contexte de vie de tout un chacun et postule ceci : vu que nous sommes des êtres humains et étant donné que le fait de prendre soin l'un de l'autre est ancré dans notre nature profonde, nous avons besoin d'une autre économie et d'une autre société, où le centre d'intérêt principal est l'être humain et ses besoins, et non le profit. Les deux concepts sont utilisés dans le présent papier, car nous abordons ici les deux aspects : d'une part pour démontrer que l'importance économique du travail qui est souvent effectué par des femmes\* est sous-estimée et que les femmes\*, entre autres pour cette raison, ne participent qu'insuffisamment aux retombées du travail de la société dans son ensemble. Elles ont de ce fait moins de salaire, moins de fortune et souvent aussi moins de temps libre. D'autre part, nous postulons que l'importance des actes bienveillants à l'égard de soi-même et envers les autres reçoit trop peu de reconnaissance sociale.

<sup>10</sup> <http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/karriere/femmes-stecken-in-der-Falle-/story/25084865>

<sup>11</sup> Voir [http://www.ffg.zh.ch/internet/justiz\\_innere/ffg/de/erwerbsleben/lohngleichheit/lohnstudie.html](http://www.ffg.zh.ch/internet/justiz_innere/ffg/de/erwerbsleben/lohngleichheit/lohnstudie.html)

## 2.2 Les conditions de travail des femmes\*

### 2.2.1 Le travail dans les branches où les salaires sont bas : les « professions féminines\* » et la différence salariale dite « explicable »

Le travail effectué dans notre société est réparti inégalement entre les femmes\* et les hommes\*. La seule différenciation entre professions typiquement féminines\* et professions typiquement masculines\* suffit à mettre en lumière la différence de reconnaissance sociale dont jouissent ces activités au détriment des femmes\*. D'une part, les femmes\* travaillent plutôt dans les professions qui sont en lien avec l'assistance, par exemple dans les soins, la prise en charge, l'éducation (ce que l'on appelle le travail de care). D'autre part, elles exercent souvent des activités qui sont considérées comme moins complexes et qui sont moins valorisées par la société, par exemple dans la vente ou l'assistance. Bon nombre de ces activités sont en adéquation avec les caractéristiques et les qualités que l'on prête aux femmes\*, telles que la sollicitude et la fiabilité administrative. Ces prestations et services sont certes appréciés dans notre société, mais ils sont considérés comme « allant de soi », parce qu'ils font appel à des qualités et dispositions supposément innées des femmes\*. Ils sont par conséquent aussi moins rétribués.

Indépendamment du fait qu'il est extrêmement problématique de prétendre que les femmes\* et les hommes\* auraient, comme groupes définis par leur sexe, des propriétés différentes par nature, on ne se rend souvent pas compte que le degré de complexité est souvent très élevé justement dans ce que l'on appelle les « professions typiquement féminines\* ». La plupart de ces travaux ne sont pas seulement liés à une charge physique et mentale, mais avant tout émotionnelle. Non, ils comportent aussi une charge multiple, où beaucoup de choses doivent être présentes à l'esprit à la fois pour que finalement tout fonctionne.

L'« amputation » du salaire mensuel des femmes\*, qui (en sus de quelques autres facteurs, comme le niveau de formation et l'ancienneté,) s'explique dans une large mesure par le fait que les femmes\* travaillent en majorité dans les « professions féminines », est appelée dans le jargon spécialisé différence salariale « explicable »<sup>12</sup> et s'élevait à 10.6%<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> Dans l'analyse de l'enquête sur la structure des salaires 2012 de l'Office fédéral de la statistique, les causes suivantes de la différence salariale entre femmes\* et hommes\* sont considérées comme objectivement explicables :

- Caractéristiques de qualification (âge, ancienneté, formation)
- Caractéristiques personnelles (état civil, nationalité)
- Caractéristiques liées à la place de travail (situation professionnelle, profession exercée),
- Caractéristiques spécifiques de l'entreprise (taille de l'entreprise, appartenance à la branche, région) et
- Autres caractéristiques ayant trait au salaire (taux d'occupation, éléments salariaux supplémentaires, comme bonus etc.)

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

[www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS\\_2016\\_LohnanalysenLSE2012.pdf](http://www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf) (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), p. 44.

<sup>13</sup> Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) :

Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012.

Rapport final.

Pour le compte de :



en 2012. Cette terminologie est toutefois problématique, parce que cette différence est qualifiée d' « explicable ». Or, cette différence salariale « explicable » repose sur des causes qui ne sont aucunement « naturelles » ni « axiomatiques », mais en particulier sur en particulier sur les comportements sociaux suivants : premièrement, dans notre société est suggérée une différence claire entre aptitudes prétendument féminines et aptitudes prétendument masculines, bien que la science conteste énergiquement l'existence réelle de cette différence). Deuxièmement, les aptitudes « typiquement féminines » sont moins valorisées, parce qu'elles sont considérées comme allant de soi et comme moins productives. Troisièmement, les femmes\* et les hommes\* sont socialisés différemment dès le plus jeune âge. Sur la base de telles définitions, cela signifie par exemple que les femmes\* choisiraient souvent les « mauvaises » professions et seraient par conséquent elles-mêmes responsables du fait qu'elles gagnent moins.

Les branches dans lesquelles les femmes\* sont plus représentées ne sont historiquement pas du tout ou que peu syndiquées (par exemple : le degré d'organisation en syndicats est de 7% dans les soins, contre 70% dans la construction) et il y a de multiples raisons à cela. Historiquement parlant, l'affiliation à des syndicats a été pendant longtemps un phénomène largement masculin. L'idée des syndicats était en premier lieu de renforcer le salaire nourricier, et par là de donner à la femme\* la possibilité de rester à la maison. Ce n'est donc pas non plus un hasard si le SSP (Syndicat suisse des services publics), par exemple, s'est opposé à l'admission des femmes\* comme conductrices de tramway. Les femmes\* étaient aussi considérées dans ce contexte justement comme une concurrence. Par ailleurs, les syndicats ne sont pas des îlots, et l'on y retrouve aussi la différenciation sociale générale entre femme\* et homme\*, et donc l'application correspondante de critères d'évaluation inégaux. En outre, il y avait et il y a une autre raison au bas degré d'organisation dans les professions féminines\*, entre autres 1) les conditions d'emploi précaires, qui mènent/ont mené à des frais de personnel élevés pour les syndicats, 2) les faibles cotisations à attendre des membres, parce que de nombreuses femmes\*, dans ces professions, sont employées à temps partiel et/ou ont un statut très précaire, 3) l'absence de tradition syndicale historique, parce que le travail de care a été effectué en privé, au sein du ménage, ou que les hôpitaux relevaient de la responsabilité d'organes publics et 4) l'organisation des femmes\* en syndicats n'avait pendant longtemps pas d'intérêt, en termes de politique de pouvoir, comparativement aux branches typiquement masculines, qui contribuaient pour une part considérable à la création de valeur.

Il s'ensuit que les développements survenus sur le marché du travail qui concernent plus spécifiquement les femmes\* ont en partie été remarqués trop tard. Par exemple la tendance à la privatisation et à la recherche de profit dans les hôpitaux, les homes pour personnes âgées et les établissements médico-sociaux. Il en a résulté et il en résulte des conditions de travail inacceptables pour les femmes\* : en plus de la faible rémunération, les entreprises employant majoritairement des femmes\* exigent toujours plus souvent une

énorme flexibilité et génèrent par de prétendues mesures d'augmentation de l'efficacité une charge de travail préjudiciable à la santé. Une protestation face à une telle situation, comme nous en avons déjà vu sur des chantiers et dans les entreprises industrielles, n'a à ce jour que peu de chances d'atteindre sa cible en raison du faible degré d'organisation syndicale et du refus d'écouter la partie syndicale dans les soins privés. La protection des employés que les syndicats ont pu obtenir dans les branches des professions typiquement masculines et qui peut éviter partiellement les pires débordements capitalistes est donc insuffisante dans de nombreuses « professions de femmes\* ». Cela est d'autant plus préoccupant qu'il est fort probable que les secteurs de l'éducation et du care vont se développer et gagner en signification à l'avenir.

## **2.2.2 Travail dans les branches où les salaires sont élevés : la différence salariale dite « non explicable »**

Les femmes\*, relativement peu nombreuses, qui travaillent dans des branches bien rémunérées et qui n'ont pas à s'occuper d'enfants ni de proches, à qui leur situation financière permet de déléguer ce travail à des tiers, sont, elles aussi, soumises à de grandes discriminations. Sur le marché du travail rémunéré, on trouve dans la plupart des branches bien payées et au niveau des fonctions de cadre surtout des hommes\*, lesquels n'admettent, structurellement, que difficilement les femmes\*. Du fait de l'existence de structures informelles auxquelles les femmes\* n'ont pas accès historiquement (confréries d'hommes) ou physiquement (toilettes pour hommes), elles se heurtent fréquemment, tôt ou tard, à un plafond de verre. Celui-ci est renforcé par le désir de faire perdurer des structures qui étaient normales pendant longtemps, mais qui devraient toutefois, du fait de la diversité croissante et par la force des choses, connaître des changements. En continuité de cela, le manque de représentation des femmes\* dans les branches bien rémunérées diffuse l'image que « les femmes\* n'ont rien à y faire », et sans soutien ciblé des femmes\*, cela ne va pas changer non plus. Un changement de culture d'entreprise implique beaucoup d'aménagements et se heurte généralement à de fortes résistances. Et même si les femmes\* mènent, contre vents et marées, une belle carrière grâce à leur travail, elles ne sont généralement, en fin de compte, pas non plus pleinement reconnues pour cela. Car ces femmes\* gagnent – à qualification égale et à profession égale – en moyenne 7.7 milliards de francs ou 8.3%<sup>14</sup> de moins par an que les hommes. Cette différence salariale dite « non explicable »<sup>15</sup> n'existe que parce que la femme\* est femme\* et que les femmes\* sont « moins valorisées » par la société.

---

<sup>14</sup> Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) : Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012. Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s:

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

[www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS\\_2016\\_LohnanalysenLSE2012.pdf](http://www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf) (dernière mise à jour : le 13 juillet 2017), p. I.

<sup>15</sup> Contrairement à la différence salariale prétendument explicable exposée ci-dessus, il est maintenant ici question de différences qui « ne [peuvent] pas être expliquées par des différences structurelles ». Les différences structurelles, comme expliqué ci-dessus, sont définies comme des « différences en ce qui concerne la qualification (âge, ancienneté, formation), les caractéristiques personnelles (état civil, statut de séjour), la situation professionnelle et la profession exer-

### 2.2.3 Le travail non rémunéré

Les femmes\* exercent souvent – mais pas seulement à l'intérieur du marché du travail – des activités plus mal payées que les hommes, mais elles assument aussi la partie de loin la plus grande du travail domestique vital, mais non rémunéré, dans la prise en charge des enfants et dans les soins apportés aux proches : selon l'Office fédéral de la statistique, les femmes\* ont accompli en 2013 62% du travail non rémunéré et 38% du travail rémunéré. Dans toute la Suisse, le temps consacré au travail non rémunéré dépasse celui du travail rémunéré. En 2013, en Suisse, ce sont ainsi 8,7 milliards d'heures de travail non rémunéré et 7,7 milliards d'heures de travail rémunéré qui ont été effectuées, autrement dit 14% de plus de travail non rémunéré que de travail rémunéré. L'Office fédéral de la statistique estime la valeur monétaire de ce travail non rémunéré effectué en 2013 à 401 milliards de francs.<sup>16</sup> Le système du travail à plein temps rémunéré, calculé sur la base d'une semaine normative de 42 heures, ne fonctionne que grâce à ce travail non rémunéré supplémentaire accompli en majorité par les femmes\*.

### 2.2.4 La pauvreté des seniors est un phénomène féminin\*

La discrimination envers les femmes\* continue au moment du départ à la retraite. Moins de salaire obtenu par le travail rémunéré signifie moins de versements dans le 1<sup>er</sup> pilier et le 2<sup>e</sup> pilier, et moins de chances de cotiser à titre privé dans le 3<sup>e</sup> pilier. Aujourd'hui encore, 40 % des femmes\* n'ont pas de 2<sup>e</sup> pilier<sup>17</sup>.

L'inégalité marquée dans le contrôle de la fortune contribue de plus au fait que la pauvreté des seniors touche beaucoup plus souvent les femmes\*.<sup>18</sup> Les mécanismes compensateurs à l'œuvre dans l'AVS atténuent certes un peu l'inégalité entre les sexes, mais l'effet est de loin insuffisant. En particulier, l'AVS, sous sa forme actuelle, est dans l'impossibilité de compenser la situation très délicate qui prévaut en matière de prétentions au titre du 2<sup>e</sup> pilier et d'autres actifs. En Suisse, les femmes\* touchent 40% de moins de rentes de vieillesse que les hommes. Le nombre de femmes\* qui sont dépendantes de la pratique de l'aide sociale (PC) après évaluation de leurs besoins correspond au double de celui des hommes vivant dans la même situation, et la vie après le départ à la retraite est pour beaucoup synonyme, avant tout, de renonciation, laquelle s'étend même jusqu'aux choses quotidiennes, comme la mobilité ou la participation à la vie culturelle.

---

cée (ségrégation verticale ou horizontale), l'appartenance à la branche, la taille de l'entreprise, les différences régionales ou l'accès distinct aux postes comportant des spécificités de rémunération supplémentaires, comme les primes, les bonus, etc. » Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS AG, statistique (2016) : Analyse des salaires des femmes et des hommes à l'aide de l'enquête sur la structure des salaires 2012. Rapport final.

Pour le compte de :

Office fédéral de la statistique BFS, division Économie, section Salaires et conditions de travail.

Auteur-e-s :

Silvia Strub, Dr. Aurélien Abrassart, Livia Bannwart et Thomas Oesch.

Disponible en ligne sur :

[www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS\\_2016\\_LohnanalysenLSE2012.pdf](http://www.buerobass.ch/pdf/2016/BFS_2016_LohnanalysenLSE2012.pdf) (dernière mise à jour: le 13 juillet 2017), p. 44-45.

<sup>16</sup> Office fédéral de la statistique (2015) : *Compte satellite de production des ménages 2013 La valeur du travail non rémunéré se monte à 401 milliards de franc*, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.39788.html>

(dernière mise à jour : le 7 juillet 2017)

<sup>17</sup> <https://www.srf.ch/news/schweiz/38-prozent-aller-frauen-haben-keine-pensionskasse>

<sup>18</sup> <https://www.srf.ch/news/schweiz/altersarmut-ist-weiblich>

### 2.3 Dans le système économique proposé, les femmes\* doivent choisir entre la peste et le choléra

Dans notre système économique capitaliste, tous les choix de vie qui se présentent aux femmes\* sont peu ragoûtants : elles peuvent accomplir le travail de production et le travail de reproduction dans leur intégralité et ainsi travailler près de 70 heures<sup>19</sup>, avec un risque considérable pour leur santé. Elles peuvent travailler dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel et, à côté de cela, assumer le travail de reproduction – qui peut lui aussi équivaloir à nettement plus de 42 heures de travail par semaine et impliquer des pertes et des désavantages financiers considérables en ce qui concerne toutes les assurances sociales. Ou bien : elles peuvent être actives dans le cadre d'un contrat d'engagement à 100% bien payé et faire en sorte que le travail de reproduction soit délégué à d'autres. Or, seules les personnes des couches moyenne et supérieure peuvent se payer cette délégalation du travail de reproduction. Ce sont alors certes d'autres femmes\*, mais là encore des femmes\*, qui assument ce travail, fréquemment des femmes\* d'un certain âge (souvent des grands-mères)<sup>20</sup> ou des femmes\* issues de la migration provenant de couches sociales défavorisées.<sup>21</sup> La solution mène donc de nouveau à la discrimination et à la pauvreté. Le problème est simplement déplacé et les hommes sont par-là exonérés de la responsabilité d'assumer leur part du travail de garde des enfants et des travaux domestiques.

La problématique que cette structure économique entraîne dans son sillage pour les femmes\* est, depuis quelque temps, encore reliée à une politique d'austérité néolibérale toujours plus forte : invoquant l'argument selon lequel l'on doit lutter contre l'endettement de l'État, les partis bourgeois exigent depuis quelques décennies que l'on se serre encore la ceinture, donc que l'on réduise les dépenses des pouvoirs publics. Cette logique est, premièrement, problématique dans son principe même : les États sont « envisagés » de la même façon que les entreprises privées, dont le bilan doit être équilibré si elles ne veulent pas courir le risque de devenir insolvables. L'économie publique fonctionne toutefois selon ses propres mécanismes : les investissements étatiques dans l'infrastructure, la formation, le système social et le système de santé, etc., portent leurs fruits, d'autant plus que cela a tendance à augmenter la productivité du secteur privé. Donc, si l'on prétend que les coupes sont un devoir nécessaire, alors cette rhétorique cache ce que l'injonction d'économiser est en réalité : le choix politique de donner la priorité aux diminutions des coûts et des prestations.

---

<sup>19</sup> Office fédéral de la statistique (2016) :

Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial, disponible en ligne sur :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html>

(dernière mise à jour : le 7 juillet 2017).

On constate que les femmes\* vivant seules et dont le plus jeune enfant a entre 0 et 7 ans travaillent en moyenne 72.2 heures par semaine. Les femmes\* dont le plus jeune enfant a entre 7 et 15 ans travaillent en moyenne 67 heures.

<sup>20</sup> Office fédéral de la statistique (2016) : *Temps moyen consacré au travail rémunéré et au travail domestique et familial*, disponible en ligne sur : [https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html)

[remunere.assetdetail.304755.html](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/travail-non-remunere.assetdetail.304755.html) (dernière mise à jour : le 7 juillet 2017) On constate que les femmes âgées de plus de 64/65 ans pendant les années d'enquête 1997, 2000, 2004, 2007, 2013 accomplissent en moyenne 26.75 heures de travail non rémunéré par semaine.

<sup>21</sup> Schilliger, Sarah (2015): *Globalisierte Care-Arrangements in Schweizer Privathaushalten*, in: Nadai, Eva; Nollert, Michael (Hg.): *Geschlechterverhältnisse im Post.-Wohlfahrtsstaat*. Beltz-Juventa, p. 154-175.

Deuxièmement, les effets de telles mesures de démantèlement ne sont pas neutres. Si, par exemple, les offres de prise en charge des enfants étatiques ou subventionnées par l'État sont supprimées ou renchéries pour celles et ceux qui y font appel, cela a pour conséquence, tendanciellement, un retour à des structures familiales plus traditionnelles<sup>22</sup>, d'autant plus qu'il vaut moins la peine ou qu'il ne vaut plus du tout la peine, entre autres du fait des salaires moins élevés des femmes\*, que les deux parents exercent une activité rémunérée. Cela est socialement problématique, parce que l'on renforce ainsi les représentations traditionnelles des rôles associés à un sexe au lieu de se donner le pouvoir de continuer de s'en départir. Du point de vue de l'économie publique, il est en outre problématique que les femmes\* bien formées doivent rester éloignées du travail rémunéré et que l'on supprime des postes d'employés publics et d'employées publiques qui agissent comme des boosteurs de l'économie publique. Du point de vue de la liberté personnelle, il n'est pas envisageable qu'il soit financièrement peu attractif, pour les femmes\* et les hommes\*, d'exercer une activité rémunérée, lorsqu'ils le souhaitent.

La promesse libérale d'obtenir plus d'égalité par l'intégration des femmes\* dans le marché du travail rémunéré se révèle creuse : même plus de 40 ans après l'entrée en vigueur de la modification législative qui les a autorisées à exercer une activité lucrative sans l'accord de leur époux, les femmes\* continuent d'avoir moins de libertés et sont financièrement moins bien loties que les hommes\*.

## **2.4 Rivendicazioni “Sfruttamento economico delle donne\*”**

### **2.4.1 Un orario regolare di lavoro di 35 ore a settimana, con salario invariato**

Per una buona qualità di vita non è sufficiente avere un lavoro remunerato. Tutte le persone hanno il desiderio e il diritto di costruirsi e vivere dei rapporti familiari e amichevoli, di potersi sviluppare e partecipare alle attività della società circostante e più distante. Ogni persona ha anche il diritto di poter svolgere un lavoro remunerato utile e appagante.

Affinché questo sia possibile, è necessario una distribuzione equa del lavoro remunerato e del salario ad esso legato. Ogni persona adulta dovrebbe avere la possibilità di diventare economicamente indipendente attraverso un lavoro remunerato e partecipare, allo stesso tempo, a tutti gli aspetti della vita sociale. Tuttavia, nella nostra società le donne\* sono fortemente discriminate in questo ambito, e non ci sono segnali di miglioramento. Per superare questa discriminazione non basta più la politica dei piccoli passi e delle correzioni sporadiche di ingiustizie. La nostra società ha bisogno di un cambiamento radicale del mondo del lavoro. La via più diretta per una redistribuzione più equa del lavoro remunerato e del lavoro di riproduzione è la suddivisione dei compiti tra il maggior numero possibile di persone. Un primo passo importante in questa direzione è una diminuzione sostanziosa del tempo di lavoro remunerato a 35 ore alla settimana.

Questo rende possibile sia agli uomini\* che alle donne\* di accedere al mercato del lavoro. Con le 42 ore settimanali usuali attualmente le coppie hanno solo la scelta tra delegare il

---

<sup>22</sup> [http://m.tagesspiegel.de/wissen/finanzkrise-et-feminismus-frauen-zahlen-den-noch-hoeheren-preis/12081102.html?utm\\_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.ch%2F](http://m.tagesspiegel.de/wissen/finanzkrise-et-feminismus-frauen-zahlen-den-noch-hoeheren-preis/12081102.html?utm_referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.ch%2F) (dernière mise à jour : le 19 juillet 2017)

lavoro di cura e di riproduzione completamente ad uno dei due partner, abbassare la percentuale di lavoro di uno dei due partner o delegare il lavoro di cura e di riproduzione a terzi. La settimana di 35 ore permette sia agli uomini\* che alle donne\* di dedicarsi maggiormente all'indispensabile lavoro di cura e di riproduzione accanto al lavoro remunerato. Facendo così, cade una delle principali cause d'ingiustizia sul mercato del lavoro. Di conseguenza, il mercato del lavoro ha a disposizione più volume di lavoro, paragonato alla situazione attuale.

La rivendicazione di una riduzione delle ore di lavoro con salario invariato è storicamente molto significativa per le lavoratrici\* e i lavoratori\*. Chi decide quante ore dedichiamo a quale lavoro, e quale attività viene considerata come lavoro? È il mercato a decidere, o noi stessi\*? La diminuzione delle ore di lavoro con salario invariato cambia in modo molto concreto le effettive condizioni di vita delle persone. Un cambiamento che diventa la base per poter affrontare ulteriori passi in avanti, come ad esempio una distribuzione dei beni secondo il concetto di un'organizzazione economica comunitaria e di cooperazione al posto di quella privatista – competitiva. Nel 1889 la Seconda Internazionale, in ricordo dello sciopero di Chicago del 1886 per la giornata lavorativa di otto ore, ha proclamato il primo maggio come giorno di lotta delle lavoratrici e dei lavoratori. Ma fino ad oggi, nonostante il forte aumento della produttività, siamo fermi alla giornata lavorativa di otto ore (e rotte). La flessibilizzazione e l'intensificazione, cambiamenti strutturali nel mondo del lavoro e la digitalizzazione mettono le lavoratrici\* e i lavoratori\* sempre di più sotto pressione.

In particolare le conseguenze della digitalizzazione toccano un'ampia fetta delle lavoratrici\* e dei lavoratori\*. Senza misure politiche per distribuire il lavoro remunerato tra un maggior numero di persone, rischiamo di mettere seriamente in pericolo la coesione sociale, perché sempre più persone saranno minacciate da esclusione sociale e da disoccupazione.

Accanto al movimento delle lavoratrici\* e dei lavoratori\* fu quello femminista a rivendicare un'importante riduzione delle ore di lavoro. L'obiettivo che le femministe\* volevano (e vogliono) raggiungere è il riconoscimento del lavoro riproduttivo come lavoro socialmente indispensabile. Negli anni '90 dello scorso secolo un gruppo di lavoro delle Donne\* PS col nome "Nuova distribuzione del lavoro" partiva dal presupposto che il "diritto alla partecipazione al lavoro remunerato", sancito di recente nella Costituzione, significasse che il lavoro remunerato e quello non remunerato sarebbero da distribuire secondo una modalità del tutto nuova.

La proposta del gruppo di lavoro enunciava che per ottenere un'equa distribuzione del lavoro remunerato e di quello non remunerato sarebbe stata necessaria una settimana lavorativa di 25 ore. Da ciò siamo molto distanti: anche se dagli anni '60 dello scorso secolo la produttività in Svizzera è raddoppiata, le ore di lavoro sono in parte addirittura aumentate! Una diminuzione delle ore di lavoro non toglie il volume al mercato del lavoro, ma lo distribuisce su un maggior numero di persone. Ad esempio, nel 2006 in Svizzera sono state effettuate 6,46 miliardi di ore di lavoro. Distribuite sulle 4,6 milioni di persone di età compresa tra i 20 e i 65 anni, risultano 1'404 ore lavorative per anno, cioè 29 ore settimanali per 48 settimane lavorative. Dal 2006 la produttività è ancora aumentata, e quindi con 25 ore di lavoro remunerato per settimana e persona, il volume di lavoro rimarrebbe

invariato. Con questo tipo di distribuzione del lavoro remunerato la quasi totalità di uomini\* e donne\* potrebbero partecipare al mercato del lavoro.

#### **2.4.2 Una miglior retribuzione del lavoro di cura**

Ma non basta puntare al cambiamento radicale. Le donne\* sono discriminate oggi e nella loro quotidianità, e meritano pertanto un miglioramento delle loro condizioni di vita. Un primo passo può essere l'introduzione a livello federale di un assegno per il lavoro di cura, come già esiste in alcuni cantoni e comuni. Durante l'introduzione di tali nuovi modelli di retribuzione integrale o parziale del lavoro non remunerato bisogna però far attenzione a non creare nuovamente condizioni di lavoro precarie e situazioni di forte dipendenza.

Contemporaneamente è necessario insistere e ampliare le rivendicazioni già esistenti per congedi parentali, congedi per la cura, care-sabbatical o altre misure di sostegno alle famiglie. Un'altra possibilità per migliorare il riconoscimento del lavoro di cura non remunerato consiste nelle assicurazioni sociali, soprattutto nel secondo pilastro. L'AVS prevede già oggi degli assegni per la cura di una persona invalida a partire di un grado medio.

In modo analogo agli accrediti per i compiti assistenziali per il calcolo delle rendite AVS, attualmente però troppo bassi e tardivi, bisogna considerare un allargamento e aumento dei cosiddetti "assegni per assistenza" anche nel secondo pilastro per il lavoro di cura svolto.

#### **2.4.3 Investimento dello Stato nella cura di bambini e parenti**

La cura extrafamiliare di bambini in Svizzera è più costosa che in altri paesi europei, ed è perciò un forte peso per le famiglie. Allo stesso tempo i salari delle lavoratrici\* nelle strutture d'accoglienza per i bambini sono molto bassi. Molto lavoro viene svolto da stagiaire\*, le condizioni di lavoro dei dipendenti sono vieppiù sotto pressione. Ma la cura dei bambini e dei malati non sono un affare privato, bensì un compito dello Stato! Di conseguenza le tariffe devono essere basse o i servizi del tutto finanziati dal pubblico. Bisogna valutare dei modelli di finanziamento con delle tariffe in funzione del reddito. Inoltre c'è bisogno di misure per facilitare l'assistenza a parenti e alleviare le persone che si incaricano con questo tipo di lavoro. Una possibilità sono accrediti e congedi per compiti assistenziali.

Investimenti mirati nel settore della cura non aiutano solo a risolvere delle ingiustizie legate al genere nel privato, ma promuovono l'integrazione professionale delle donne\* e sono un'efficace misura di politica economica. Uno studio dell'Unione Sindacale Internazionale del 2016 dimostra che gli investimenti nel settore della cura sono uno strumento valido per la creazione dei posti di lavoro. Già investimenti nella misura del 2% del PIL hanno creato in sette paesi oltre 21 milioni di posti di lavoro. Investimenti nel settore della cura sono inoltre la risposta corretta alle sfide demografiche di una società che invecchia e il cui fabbisogno di cure aumenta.

#### **2.4.4 Parità salariale, adesso!**

La parità salariale deve finalmente diventare realtà. Il PS svizzero, in collaborazione con i sindacati, metterà il massimo d'impegno per arrivarci, anche con delle manifestazioni in

piazza. Lo Stato deve imporre i necessari presupposti e le condizioni affinché la parità salariale tra uomo e donna, ancorata nella Costituzione, venga rispettata.

Lo Stato deve creare le prerogative per far sparire le differenze salariali non spiegabili. Inoltre rivendichiamo che lo Stato faccia controllare la parità salariale in tutte le imprese da un organo indipendente, coinvolgendo le parti sociali. La lista delle imprese che non rispettano la parità salariale deve essere resa pubblica, e le imprese devono essere sanzionate. Nel caso di disparità salariali non spiegabili le donne\* devono ricevere un rimborso con effetto retroattivo. La trasparenza sulle condizioni salariali serve da una parte per rinforzare la consapevolezza delle disuguaglianze, e dall'altra parte è un sostegno alle donne\* nella scelta professionale e nelle trattative salariali.

Ma lo Stato non deve avere solamente un ruolo di controllore, bensì di promotore: le commesse pubbliche devono solo essere conferite a delle imprese che rispettano la parità salariale. La parità salariale passa anche attraverso un orientamento professionale neutrale per quanto riguarda il genere. Da una parte l'orientamento professionale neutrale migliora il prestigio delle professioni tipicamente femminili, e d'altra parte invoglia maggiormente le donne\* a intraprendere delle carriere nelle professioni tipicamente maschili. Gli stereotipi di ruolo devono essere combattuti al più presto possibile, anche nella formazione e nella vita professionale.

#### **2.4.5 Congedo parentale sufficiente e uguale per tutte e tutti!**

Un congedo parentale deve essere più esteso delle 14 settimane di congedo maternità, ma non lo deve intaccare. Al minimo i genitori devono poter disporre di ulteriori 50 settimane di congedo parentale, che devono riscuotere a metà ciascuno. Entrambi i genitori devono avere il diritto di mantenere il posto di lavoro attuale con una percentuale più bassa dopo il congedo parentale. Inoltre rivendichiamo una maggiore protezione da licenziamento per genitori che tornano al lavoro dopo la nascita di un figlio.

#### **2.4.6 Rafforzamento dell'AVS: rendite vecchiaia che assicurano il minimo vitale**

Un miglioramento della previdenza è di fondamentale importanza per combattere la povertà nella vecchiaia, specialmente delle donne\*. Per questo è necessario in primo luogo un sostanziale aumento delle rendite AVS. L'AVS deve finalmente adempiere il suo compito costituzionale, e cioè assicurare il minimo vitale.

Alla stessa stregua devono essere corrette le discriminazioni verso le donne\* nel secondo pilastro che comportano un'inaccettabile differenza delle rendite tra donne\* e uomini\*. Accanto alla parità salariale, rivendicata da molto tempo, deve essere ripensata la copertura del secondo pilastro per poter meglio tener conto degli sviluppi del mercato del lavoro, specialmente del lavoro a tempo parziale. Queste misure permetteranno una diminuzione della disparità di genere all'età di pensionamento.

#### **2.4.7 Trattamento paritario nell'ambito giuridico, indipendente dallo stato civile**

La logica patriarcale dell'economia e della società, basate su una visione tradizionale dell'economia domestica, si rispecchia anche nella fiscalità e nel calcolo delle rendite. Par-



tendo dall'idea della donna\* come "aggiunta economica" all'uomo\*, i salari femminili vengono sommati al "reddito familiare". Ciò aumenta la dipendenza economica della donna\* nelle relazioni di coppia e porta a numerose ingiustizie.

Ogni persona adulta in futuro deve essere trattata allo stesso modo, indipendentemente dallo stato civile. Le Donne\* PS sostengono pertanto la richiesta di un'imposizione individuale poiché è il metodo più semplice per tassare le persone secondo la loro capacità economica ed è, inoltre, indipendente dallo stato civile e uguale per tutte le persone. L'attuale deduzione per la doppia attività lucrativa dei coniugi è l'espressione di un sistema patriarcale e non incoraggia le donne\* ad intraprendere un'attività professionale. Considerato che le attuali deduzioni per figli premiano soprattutto i redditi alti, esse devono essere sostituite da accrediti per figli.

#### **2.4.8 Rafforzamento dell'economia femminista**

L'economia femminista deve essere rafforzata. Finora gli effetti del nostro sistema economico sulle donne\* è stato analizzato solo da poche persone pionieristiche. Le riforme economiche vengono studiate, realizzate e analizzate da uomini\*. Questo modo di procedere nega l'esperienza del 50% della popolazione. Se vogliamo un sistema economico che renda giustizia a tutte e tutti, ogni partecipante deve essere ascoltato e poter dare un contributo. Solo così possiamo riconoscere e combattere le disuguaglianze di potere.

#### **2.4.9 Rafforzamento delle donne\* in politica**

Ancora oggi le donne\* in politica sono fortemente sottorappresentate. I parlamenti sono il dominio di signori piuttosto anziani. Rivendichiamo l'ancoraggio nella legge di una quota femminile almeno del 40% nel Consiglio Nazionale e nel Consiglio agli Stati, nel Consiglio Federale, nell'amministrazione federale e nel tribunale federale. Inoltre rivendichiamo la medesima quota per la rappresentazione delle donne\* nei vari consessi politici a livello cantonale e comunale. Sollecitiamo gli eletti\* e le elette\* del nostro partito a impegnarsi nei loro rispettivi consessi per un'attiva politica paritaria. È il compito di noi tutte e tutti, sensibilizzare e motivare le donne\* per la politica.

### **3 LE SEXISME DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE : OPPRESSION MANIFESTE ET OPPRESSION CACHÉE**

Lorsque nous rencontrons un être humain, la plupart d'entre nous croient immédiatement savoir s'il s'agit d'un homme ou d'une femme\*. Nous vivons dans une société fondée sur un « système des sexes » dans lequel, après sa naissance, un nouveau-né se voit immédiatement attribuer un sexe (garçon ou fille), généralement sur la base des organes sexuels primaires. La recherche sur le genre appelle cela le « sexe ». Cette classification détermine ensuite la socialisation correspondante tout au long de la vie d'une personne conformément aux attentes associées à chacun des sexes. Ce sexe social est aussi appelé genre. Notre façon de nous comporter en société varie donc seulement en fonction du sexe et non en fonction du genre d'une personne. Notre société se fonde si rigide sur cette distinction entre homme et femme\* que nous la retrouvons partout dans notre vie quoti-

dienne et sommes, en tant que personnes, jaugés et jugés en fonction de celle-ci. Le sexisme est donc omniprésent et, malgré cela, souvent « indétectable », notamment en raison de sa banalité – tant pour les victimes que pour les auteurs d'actes sexistes.

### **3.1 Le sexisme est une forme de domination**

Le sexisme est un moyen d'oppression qui est étroitement lié aux rapports de force et repose sur une différenciation des sexes. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle et le passage à la société industrielle et capitaliste, le sexisme n'est plus seulement un effet secondaire, mais (comme cela a été discutée au chapitre sur l'économie) une composante profitable au système. Ainsi, les différences liées au sexe, depuis le salaire jusqu'au travail de reproduction, en passant par le choix de la profession, sont très rentables : les femmes\* constituent une main-d'œuvre bon marché, travaillent souvent à temps partiel et sont ainsi employables de façon flexible. Elles effectuent la plus grande partie du travail de care non rémunéré et maintiennent ainsi l'aptitude à l'emploi de la population. Et elles colmatent les brèches partout où l'État et le service public sont défaillants.

Vouloir répondre à la question de savoir si c'est l'intérêt à ce que le sexisme existe (pour l'économie) ou si c'est le sexisme lui-même qui était là en premier revient à essayer de répondre à la question de la poule et de l'œuf. Le fait est que tous deux interagissent aujourd'hui : les femmes\* sont perçues comme émotionnelles, sensibles et ne pouvant pas effectuer le travail requérant de la force. Les caractéristiques associées aux hommes\* sont la force, la « dureté » et la rationalité. Les professions typiquement féminines\*, comme les activités de soins, sont donc perçues comme « naturelles », car proches des supposées inclinations féminines\*. Cela sert aussi de base pour justifier une rémunération plus basse et un certain mépris sous-tendu par la (pseudo-)logique suivante : « Les femmes\* ne font de toute façon rien d'autre que ce dont elles sont capables par nature... et cela gratuitement et par amour ». Cela laisse transparaître une appréciation particulière des représentations des rôles (associés à tel ou tel sexe) : la masculinité est rentable et la féminité est belle et sympathique, mais au bout du compte inutile. À son tour, cela influence la perception des sexes comme étant fondamentalement différents. Cette différenciation et cette appréciation sont ensuite reproduites dans tous les domaines.

Le même comportement reçoit une évaluation différente selon qu'il est le fait d'une femme\* ou d'un homme\*. Si une femme\* occupant un poste de cadre se montre déterminée, on la juge inaccessible ou trop masculine. *A contrario*, si un homme\* se comporte ainsi, il est considéré comme un bon leader. Et une femme\* occupant le même poste qui se montre plus communicative et attache plus d'importance à un bon environnement de travail est rapidement perçue comme quelqu'un qui n'aime pas prendre des décisions et est trop faible pour ce poste. En tant que femme\*, on peut donc rarement faire ou tomber (tout) juste. Les contraintes morales et la pression exercées par la société – spécialement sur les femmes\*, mais aussi sur d'autres catégories de gens qui se dérobent au rôle qui leur a été assigné – pour que chacune et chacun se conforme à une norme sont gigantesques.

Cette norme est parfois créée par l'intermédiaire de la langue et par la façon dont on parle de sexe. Car l'instrument que nous utilisons quotidiennement pour percevoir et comprendre le monde influence la façon dont nous pouvons l'appréhender et modèle ainsi nos structures de pensée dès notre plus jeune âge. Dans l'espace linguistique allemand et roman (langues romanes), nous sommes à cet égard confrontés toute notre vie à une langue non soucieuse de l'égalité des sexes ; car la forme englobant les deux sexes est dans notre langue toujours la forme masculine, plus précisément le masculin générique. Il s'ensuit que les femmes\* sont dans notre langue très directement invisibles, non désignées et exclues linguistiquement. À cet égard, il est scientifiquement prouvé qu'une langue dans laquelle les femmes\* sont seulement « implicitement incluses » dans le cadre du masculin générique est une langue dans laquelle les femmes\* ne sont, tout à fait concrètement, pas « sous-entendues »<sup>23</sup> – la langue soucieuse de l'égalité des sexes n'est toutefois encore et toujours que peu répandue. De larges spectres de la société rechignent à adapter leur langue et leur pensée, car toutes deux sont un moyen de domination servant à maintenir le statu quo sexiste et archaïque.

Ce statu quo n'influence toutefois pas seulement notre rôle social et nos structures de pensée. Il devient pour les groupes marginalisés comme les femmes\* réellement dangereux et a souvent des conséquences fatales. Car la représentation sociale de la masculinité\* comme force dominante et de la féminité\* comme faiblesse docile ne s'arrête pas au seuil de la vie privée. Elle débouche plutôt sur une répartition inégale du pouvoir qui est souvent économique et sociale et dont il n'est pas rare qu'elle s'extériorise par de la violence.

Qu'il s'agisse de formes de violence domestique, verbale, sexuelle ou d'autres formes de violence, les faits sont têtus : presque chaque femme\*<sup>24</sup> est confrontée à cette violence au cours de sa vie. Et, pourtant, ce thème est tabou. Les personnes concernées font l'expérience d'une stigmatisation, d'un scepticisme extrême ou de victime blaming. Autrement dit, on leur reproche d'être elles-mêmes coupables si elles sont confrontées à de la violence. Ou bien on leur dit qu'elles auraient provoqué cette violence elles-mêmes par leur comportement. Dans de nombreux cas, on n'accorde du crédit à ces scénarios que s'ils rentrent dans un schéma simplifié tout blanc - tout noir. Par exemple lorsque l'auteur est un étranger issu de la migration, auquel cas il ne reste ensuite bien sûr plus de place pour les expériences et les souhaits réels de la personne concernée. Pour les hommes\* qui ont été victimes de violence, il n'y a pas de place non plus dans cette logique.

Mais la violence manifeste n'est toutefois que la forme extrême de la violence. Une main au derrière, un commentaire salace, un sifflement, le harcèlement, un mouvement involon-

---

<sup>23</sup> <http://www.stuttgarter-zeitung.de/inhalt.gleichberechtigung-in-der-sprache-nur-wer-von-frauen-spricht-meint-sie-aussi.39a3ca8e-d760-4eac-a9ad-c50ca1e64966.html>

<sup>24</sup> Les femmes sont aujourd'hui 3.1 fois plus souvent victimes de violence dans les relations de couple que les hommes\* (Office fédéral de la statistique (2012) : violence domestique enregistrée par la police. Une vue d'ensemble. Berne : OFS), et les femmes\* courent le double de risques d'être tuées dans un contexte de violence domestique (Office fédéral de la statistique, Isabel Zoder, Gabriela Maurer. 2006. Homicides. Violence domestique - Affaires enregistrées par la police 2000-2004. Neuchâtel). 39.4% des femmes, autrement dit deux femmes\* sur cinq, sont au moins une fois dans leur vie adulte victimes de violence corporelle ou sexuelle (Killias Martin, Simonin Mathieu et al. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey. Lausanne).

taire : les dépassements des limites à l'égard des femmes\* font partie du quotidien le plus banal. Dans la conscience, notamment celle des femmes\*, résonnent toujours des cas où de tels dépassements des limites ont débouché sur de la violence. On accepte alors la situation désagréable et on préfère ne rien dire. Car les menaces sont implicites, et elles sont utilisées activement pour « remettre les femmes\* à leur place » et les mépriser en tant que sujets. Toute opposition peut être dangereuse.

### 3.2 Pleinement intersectionnel-le-s

Une idéologie qui reproduit l'oppression, l'exploitation et le mépris de la féminité\* suppose une différence entre les sexes, une différence intrinsèque, insurmontable. À savoir que si les sexes étaient « équivalents » ou dans la « continuité » l'un de l'autre, une séparation sexiste ne serait plus possible.

Cette binarité nous est « inculquée » partout dans la société : depuis le jouet pour enfant jusqu'à notre passeport, en passant par les toilettes – tout doit pouvoir être classé en homme\* et femme\*. Les personnes qui ne correspondent pas au sexe qui leur a été attribué ni aux stéréotypes (en termes de rôle) qui lui sont liés doivent craindre l'ostracisation sociale et, souvent, de la violence. Cela concerne avant tout la communauté LGBTQIA<sup>25</sup> : l'homosexualité en soi est déjà un écart par rapport aux attentes sociales dominantes relatives aux relations intersexuelles. Pour leur part, les personnes trans\*<sup>26</sup> rompent ouvertement avec la logique des deux sexes. Ce faisant, elles amènent la question de la construction des catégories « homme » et « femme » sur le tapis politique.

Nous saluons cela, car une binarité sexuelle ne correspond à la réalité ni au niveau social ni au niveau biologique. Socioculturellement, il est clair depuis longtemps que le genre n'est pas un fait établi par les lois divines, mais un mélange de culture et de vie identitaire subjective qui se développe en nous et qui, de ce fait, ne se laisse pas enfermer dans des catégories. Mais la classification binaire est réductrice aussi d'un point de vue biologique. Ainsi, une part considérable de la population mondiale est porteuse de combinaisons de différentes caractéristiques sexuelles biologiques, parfois sans en avoir conscience<sup>27</sup>, et les différences biologiques à l'intérieur d'un groupe sexuel sont même souvent plus significatives que celles qui différencient les groupes sexuels.<sup>28</sup>

Pour représenter un féminisme qui englobe vraiment toutes les femmes\*, nous ne devons donc plus seulement nous pencher sur le traitement différent réservé à la femme\* Cis et à l'homme Cis. Notre objectif doit être de lutter pour l'égalité de tous les sexes et, ce faisant, de déconstruire clairement la binarité, afin de rendre possible la multiplicité des sexes et des identités sexuelles. Chaque personne devrait avoir la liberté de se définir dans/par

---

<sup>25</sup> Lesbiennes, gays/homosexuels, bisexuels, personnes trans\*, queers, intersexuels et asexuels

<sup>26</sup> Trans\* est un terme générique utilisé pour de nombreuses autodésignations par les personnes chez qui l'identité sexuelle subjective ne correspond pas au sexe qui leur a été assigné à la naissance.

Le pendant de cette catégorie se nomme « Cis ».

<sup>27</sup> Fausto-Sterling, Anne (2000) : The Five Sexes: Revisited. In: The Sciences, July/August. New York: New York Academy of Sciences, p. 18-23, cité d'après Mikkola, Mari

(2016): Feminist Perspectives on Sex and Gender. In: Stanford Encyclopedia of Philosophy.<http://plato.stanford.edu/entries/feminism-gender/> [zit. 05.06.17]

<sup>28</sup> Lorber, Judith (2011): Believing is Seeing: Biology as Ideology. In: Kimmel, Michael/Aronson, Amy/Kaler, Amy: The Gendered Society Reader. Toronto, ON: Oxford University Press. p. 568-581.

chaque sexe, dans/par plusieurs sexes ou encore dans/par aucun sexe. Pour nous, cela signifie par conséquent que nous incluons aussi les femmes trans\* dans notre féminisme et que nous souhaiterions les inviter à rejoindre les Femmes\* socialistes suisses. Car elles sont non seulement, comme nous, opprimées en tant que femmes\*, mais elles sont de plus victimes de trans\*phobie, et donc d'une discrimination multiple.

Et il en va de même pour beaucoup de personnes. Elles subissent plusieurs formes d'oppression générées par le patriarcat. Cela ne concerne de loin pas seulement les questions de l'orientation sexuelle et du sexe, mais aussi les problèmes que rencontrent les personnes issues de la migration, les personnes atteintes de maladies psychiques, les personnes qui ne correspondent pas aux idéaux de beauté, les personnes souffrant d'un handicap, etc. Car même si la société prétend aujourd'hui être diverse et ouverte, les mécanismes d'oppression les plus divers empêchent les individus de mener une vie fondée sur l'égalité et la liberté.

Cela fait de notre féminisme un féminisme intersectionnel : nous constatons que les êtres humains sont à tout moment concernés par des expériences sociales diverses. Sexisme, « classisme » (discrimination sociale), racisme, homophobie et queerphobie n'agissent pas indépendamment les uns des autres, mais forment ensemble un système oppressif dans lequel nous endossons tous un rôle. En tant que féministes intersectionnelles, nous comprenons que les expériences de l'oppression des femmes\* présentent elles aussi des différences, par exemple en fonction des moyens économiques, de la couleur de peau et du passeport ou de la sexualité. Ce constat rend notre combat plus complexe, mais aussi plus fort. Il fait de notre mouvement celui des personnes qui luttent pour la libération de toutes les formes de vie, qui souffrent sous le patriarcat et se voient imposer des limites.

### **3.3 Pour une sexualité librement choisie**

Les structures de domination sexistes et les systèmes oppressifs normalisent (au sens de « standardiser ») donc toute notre vie. Cela déploie ses effets jusque dans les sphères les plus intimes de notre vie privée : on fixe des normes déterminant l'apparence que doivent avoir les femmes\*, comment elles doivent se comporter, avec qui elles doivent avoir des relations et ce qui doit se passer dans le cadre de ces relations. Le centre et le point d'évaluation apparemment objectif est ici toujours le désir (au sens large) masculin. Depuis les Lumières et jusqu'aux médias explicitement érotiques, comme les films pornographiques, en passant par la culture pop, on nous « inculque » un système dans lequel les hommes\* sont les chasseurs et les femmes\* sont le gibier. Il règne ici une dualité : d'une part, on attend des femmes\* une résistance empreinte de timidité à l'égard de leur propre sexualité (sans quoi elles sont des « femmes faciles ») ; d'autre part, elles doivent être un objet sexuellement accessible pour l'orgasme masculin (sans quoi elles sont prudes ou l'on doit les conquérir). Mais, surtout, la relation à deux (relation de couple), monogame, hétérosexuelle, doit figurer tout en haut de la liste de leurs priorités. Car ce n'est qu'ainsi que la femme\* peut être reconduite dans le travail de renouvellement et de prérennisation non rémunérés de l'espèce, qui est si important pour le capitalisme.

L'écart par rapport à ces normes est, comme si souvent, puni de sanctions sociales ou de violence. Les femmes\* qui vivent librement leur sexualité sont souvent confrontées à l'avertissement selon lequel elles pourraient ainsi se rendre plus facilement victimes de violence sexuelle. Les femmes\* qui se dérobent au désir (au sens large) masculin (par exemple les lesbiennes ou les femmes\* asexuelles) ne sont pas prises au sérieux ou se voient menacées de « correction ». Le manque de respect des limites féminines\*, qui commence dans la vie quotidienne, continue ici et s'exprime très fréquemment dans la violence sexuelle. Ici, c'est bien clair : la violence sexuelle n'arrive jamais par la faute des victimes. Elle est une conséquence d'une répartition sociale inégale du pouvoir et d'une incapacité collective de respecter l'autonomie féminine.

Les stéréotypes et les attributions des rôles sont aussi perceptibles dans le contexte de la procréation. Encore et toujours, on voit des discriminations juridiques, mais aussi des discriminations sociales quant à la question de savoir qui a le droit d'avoir des enfants et qui n'en a pas le droit. Les personnes qui ne correspondent pas à la norme sociale sont invariablement confrontées à l'idée qu'elles doivent avoir moins d'enfants. Les homosexuels, les lesbiennes, les personnes trans\*, mais aussi les personnes plus faibles socialement, sont regardés d'un œil critique et le bien de l'enfant est mis en doute. Qui voudrait des enfants devrait en avoir les moyens financiers et vivre de la façon la plus « normale » possible.

La contraception est malgré tout principalement une affaire de femmes\* : les contraceptifs hormonaux sont utilisés presque exclusivement par les femmes\*. Ils sont encore et toujours associés à un risque élevé, sur lequel les gens sont souvent mal informés. Le fait que l'on mène très peu de recherches dans le domaine de la santé sexuelle et du travail de reproduction des femmes\*, alors que les contraceptifs hormonaux pour les hommes n'existent toujours pas, n'est pas un hasard. Globalement, la politique de reproduction est trop peu centrée sur les besoins des femmes\*, mais elle gravite au lieu de cela autour de la question de savoir ce que les politiciens masculins souhaiteraient imposer comme obligations aux femmes\*. Que cette tendance augmente, on le voit aussi à la montée en puissance des cercles évangéliques et à leur ingérence dans les questions de reproduction, ainsi qu'aux attaques politiques contre le droit à l'avortement, comme l'initiative sur l'avortement de février 2014.

### **3.4 Notre féminisme est un combat de libération**

Le « féminisme » correspond selon nous au combat contre le sexisme et les chaînes qu'il impose aux êtres humains. Cela est valable tant aux niveaux économique et social qu'au niveau personnel.

## **3.5 Rivendicazioni “Sessismo nella società odierna: l’oppressione aperta e nascosta”**

### **3.5.1 No è no**

La violenza sessuata deve essere tematizzata nella società ed è importante che la scuola affronti il tema. Un no deve sempre essere accettato, atti sessuali devono sempre avvenire in modo consenziente. Atti che hanno luogo senza il consenso sono sempre colpa dell’autore o dell’autrice e non possono essere legittimati con il comportamento o l’abbigliamento della vittima.

### **3.5.2 Il linguaggio**

Le donne\* sono troppo poco presenti nel linguaggio abituale e troppo spesso non vengono menzionate, ma sono incluse nella forma maschile. Abbiamo bisogno di una forte linguistica femminista e di promuoverla nelle scuole, per rendere la nostra lingua più femminista ed evidenziare il nesso tra lingua e potere.

### **3.5.3 Matrimonio per tutte e tutti**

Rivendichiamo l’apertura del matrimonio alle coppie di tutti i generi e costellazioni. Non deve esistere nessuna discriminazione per quanto riguarda l’adozione, la tassazione, la medicina riproduttiva, le assicurazioni sociali o le coppie bi-nazionali. Inoltre rivendichiamo l’introduzione del Pacs (pacte civil de solidarité), una forma allargata dell’unione domestica registrata aperta a tutte le coppie. Il Pacs permette una maggior tutela giuridica, ma può essere sciolto più facilmente rispetto al matrimonio tradizionale.

### **3.5.4 Spazio alla sessualità alternativa**

La rappresentazione di forme di sessualità che non corrispondono alla classica immagine eterosessuale deve essere incoraggiata. La scuola deve informare su identità (a)-sessuali queer; forme di sessualità non-eterosessuali devono avere più spazio sui media.

### **3.5.5 L’ampliare il concetto di genere**

Per evitare discriminazioni, al posto di dover indicare il genere nella forma limitata “femminile” o “maschile”, chiediamo l’introduzione di un genere neutro (genere X). Allo stesso tempo deve essere data la possibilità di cambiare il proprio nome in maniera rapida, gratuita e senza obbligo di motivare. Nel caso di un genere neutro, per le statistiche ufficiali su temi come ad esempio la violenza di genere o la discriminazione salariale, saranno le persone stesse ad indicare la loro identità sessuale.

### **3.5.6 Stop alla discriminazione di persone non eterosessuali**

Rivendichiamo una norma antidiscriminatoria per persone queer e punizioni severe per negazione, umiliazione e discriminazione nei confronti di persone a causa del loro orientamento e della loro identità (a)sexuale.

### **3.5.7 Stop alla discriminazione della donna\***

La riproduzione di immagini di ruolo sessiste inizia presto, quando le persone di riferimento dei bambini formano le preferenze di costoro secondo dei modelli specifici di genere. Per contrastare questo incanalamento, gli insegnanti devono tematizzare le immagini di ruolo nella scuola. Le donne\* devono essere presentate durante le lezioni come figure storiche e modelli da seguire. Tuttavia, per far sì che le donne\* possano effettivamente essere presentate come figure storiche, deve essere intensificata la ricerca sul ruolo della donne\* nel passato. Ancora oggi il ruolo storico della donna\* nella scienza e nella società viene considerato troppo poco.

Ma anche al di fuori della scuola si riproducono immagini di ruolo: immagini di ruolo sessiste e immagini della donna\* come oggetto sessualizzato non devono più essere trasmesse dai media. I film, le riviste o la pubblicità influenzano la percezione di donne\* e uomini\* di ogni età. Grazie a una sensibilizzazione precoce sul tema sessismo, le generazioni future dovrebbero essere meglio preparate per valutare con cognizione i media che diffondono immagini stereotipate e sessiste.

### **3.5.8 Protezione e consultori per persone sottoposte alla violenza a causa del loro orientamento sessuale**

La Confederazione deve promuovere e finanziare delle campagne di prevenzione da suicidio e depressione per persone LGBT\*QIA ([Lesbiche](#), [Gay](#), [Bisessuali](#) e [Transgender](#), *Queer*, Intersessuale e Asessuale) e creare dei consultori per queste persone. Persone intersessuali devono essere protette sin dalla nascita e non possono essere sottoposte senza il loro consenso a un intervento chirurgico di "adattamento".

### **3.5.9 Protezione e consultori per persone sottoposte alla violenza a causa del loro genere**

La violenza alla quale sono sottoposte le donne\* è tutt'ora invisibile nella nostra società. Anche se esistono dei consultori, le donne\* che subiscono violenza sono fortemente stigmatizzate. Quindi i consultori non sono sufficienti, ma ci vogliono anche delle campagne di grande effetto mediatico incentrate su questo tema. La violenza sugli uomini\* è pertanto meno frequente, ma a causa degli stereotipi predominanti è ancora di più stigmatizzante. Anche qui sono necessari dei consultori e delle campagne. Queste misure possono solo avere un successo se riusciamo a rompere gli attuali stereotipi e la nostra autodefinizione attraverso il genere.

### **3.5.10 No alla stigmatizzazione dell'aborto**

In Svizzera l'aborto è legale. Per combattere la stigmatizzazione chiediamo ulteriore informazione. Durante le consultazioni l'aborto deve essere tematizzato in maniera neutra, priva di giudizio. La decisione sull'aborto spetta alla donna\*.



### **3.5.11 Socializzazione infantile senza stereotipi di genere**

Noi sosteniamo un'istruzione che non si basa sugli stereotipi di genere. Inoltre, nelle lezioni di educazione sessuale l'omosessualità, la bisessualità, l'intersessualità e l'asessualità come anche le identità transessuali devono essere tematizzate come delle realtà presenti nella nostra società. La scuola deve insegnare che ogni individuo è libero di scegliere la sua strada secondo le proprie capacità, indipendentemente dal genere. Le bambine\* e i bambini\* devono essere stimolati secondo le loro capacità, specialmente per quanto riguarda la scelta professionale.

### **3.5.12 Più spazi per le donne\* nella società**

Rivendichiamo spazi da e per donne\*, ad esempio ambulatori o archivi femminili.

### **3.5.13 Combattere la violenza sessuata sul posto di lavoro**

In particolare quando si tratta di violenza sessuale sul posto di lavoro, le vittime spesso non hanno altra scelta che subire le trasgressioni o sciogliere il contratto di lavoro. La problematica si accentua quando la persona che molesta è sul gradino più alto nella gerarchia. Rivendichiamo la creazione di commissioni indipendenti, per far sì che le vittime di violenza sessuale sul posto di lavoro non debbano più scegliere tra la loro integrità sessuale e la disoccupazione.

## **4 FEMMES\*, ÉTAT ET DROITS FONDAMENTAUX**

### **4.1 Exclusion historique**

Pendant longtemps, en Suisse, les rapports entre la femme et l'État n'étaient pas dignes de ce nom : dans notre pays, les femmes n'ont pas eu leur mot à dire en politique et n'ont été que l'appendice juridique de leur mari jusqu'en 1971. Il a fallu attendre l'introduction du droit de vote pour les femmes, en 1971, pour que les femmes deviennent des citoyennes. Les discriminations juridiques dans le cadre du mariage et dans le droit pénal se sont prolongées jusque dans les années 1990. Bien que des traités internationaux, par exemple la Convention des droits de l'homme de l'ONU à partir de 1948, signaient l'avènement d'un droit légal universellement valable, le PS a été l'unique parti à soutenir l'introduction du droit de vote pour les femmes dans le cadre de la votation sur le droit de vote en 1959.

### **4.2 Participation et influence politiques**

En obtenant le droit de vote, les femmes sont certes devenues des citoyennes bénéficiant des mêmes droits que leurs homologues masculins. Elles n'ont toutefois pu exercer une influence politique que de façon hésitante. Elles ont été largement sous-représentées dans les parlements et les Conseils pendant longtemps. Ce n'est qu'avec « l'effet Brunner », dans les années 1990, que la représentation des femmes a nettement augmenté en politique. Depuis lors, les femmes exercent dans la politique et par leur action politique certes une plus grande influence sur l'État, l'économie et la société, mais elles sont aujourd'hui, comparativement aux hommes, encore et toujours sous-représentées. Bien que les femmes représentent en Suisse 52% des personnes ayant le droit de vote, la part des

femmes dans les instances politiques est inférieure à un tiers. Ce sont notamment les femmes victimes de discriminations multiples, des migrantes ou des Suissesses issues de la migration qui peinent à faire entendre leurs préoccupations politiques, voire à s'en faire elles-mêmes les porte-parole – que ce soit parce qu'elles n'ont pas le droit de vote ou parce qu'elles ont des chances plus faibles d'être élues et que l'accès à des chances d'être élues et d'exercer une influence leur reste bloqué en raison de leur discrimination structurelle.

### **4.3 Monopole étatique et droits fondamentaux**

L'État de droit démocratique jouit d'un monopole de la violence. Celui-ci comprend le droit et le devoir de faire prévaloir le droit constitutionnel et l'ordre constitutionnel – si nécessaire par le recours à la violence physique contre les personnes ou les biens. Dans le cadre de l'ordre national associé à l'État-nation, il incombe par conséquent à l'État de sécuriser les frontières et de faire respecter les lois, par exemple la loi sur les étrangers. Cette pratique se heurte souvent aux droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et, aussi, aux conventions relevant des droits humains – des conventions qui sont également ratifiées et donc applicables. Trop souvent, on oublie que les droits fondamentaux et les droits de l'homme internationaux ont la priorité et que la loi devrait être adaptée à ceux-ci.

En effet : bien que l'État de droit, en raison de la législation en vigueur, ne garantisse aujourd'hui pas à toutes les personnes vivant en Suisse la possibilité de participer à la vie civique, cela ne l'exonère pas de l'obligation de garantir à toutes les personnes vivant en Suisse leurs droits fondamentaux – indépendamment du statut de séjour ou de la nationalité. Ce sont notamment les migrantes qui sont dans certaines situations particulièrement concernées par les violations des droits fondamentaux. Une migrante active dans le travail de care qui travaille dans un ménage privé 24 heures sur 24 sur appel pour un salaire misérable est atteinte tant dans son droit à une rémunération équitable que dans son droit à la liberté personnelle ou à son droit à la vie familiale. En parfaite conformité avec la mission générale de l'État, qui consiste à faire respecter le droit en vigueur, les conditions-cadres devraient par conséquent impérativement être aménagées de telle façon que toutes les femmes\* puissent se défendre contre les violations des droits fondamentaux et aient accès à de l'aide et du conseil. Les conventions internationales ratifiées, comme la convention d'Istanbul (contre les violences faites aux femmes\* et la violence domestique) et la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes), doivent en Suisse aussi être mises en œuvre dans les faits.

### **4.4 Politique de paix féministe**

La non-violence est une attitude fondamentale : elle rejette la violence, n'en fait pas usage et travaille activement à la résolution pacifique des conflits.

Les violences et la guerre constituent un aspect essentiel de l'histoire de l'Humanité depuis environ 7000 ans. De manière générale, on a assisté et on assiste encore à la lutte de groupes et d'individus pour l'ascension dans la hiérarchie des privilégiés et à l'exclusion

politique, sociale et culturelle des non-privilégiés. Les efforts d'émancipation qui ont abouti à la Déclaration des droits de l'homme servent à garantir l'intégrité individuelle, l'égalité formelle et l'égalité de traitement de tous les êtres humains devant la loi. La garantie des droits de l'homme est un prérequis, mais pas une voie à sens unique vers la non-violence. La violence peut tout aussi bien être due à des raisons d'ordre structurel. Elle peut donc être (re)produite par les structures sociales, politiques ou économiques. L'observance inconditionnelle des droits humains est une première étape vers la mise en œuvre d'une politique de paix féministe.

L'engagement pacifique en faveur d'une société qui, au niveau étatique comme au niveau personnel, règle les conflits sans violence est de ce fait soutenu par des groupes représentant les non-privilégiés : le long de l'éternel axe de discrimination sexe – race – classe, ce sont des femme\*s, des non-Blancs et des pauvres. En matière de discriminations fondées sur la race et la classe, les femmes\* appartiennent une nouvelle fois, là aussi, à une catégorie spécialement marginalisée. Une vision de la société pacifique et féministe implique aussi l'absence de violence sexospécifique et de discrimination sexospécifique.

Pour les femmes\*, dans le contexte d'une politique de paix féministe, le but n'est donc pas seulement d'enquêter sur les causes politiques, sociales, économiques et idéologiques des guerres, mais aussi de mettre un nom sur les hiérarchies implicites fondamentales et de les dissoudre. Les femmes\* ne sont pas plus pacifiques que les hommes (de même pour les non-Blancs ou les pauvres) « par nature ». Précisément, les femmes\* européennes blanches tirent aussi profit de la discrimination raciale et peut-être aussi de la discrimination de classe. La solidarité entre et avec les personnes non autorisées à participer à la vie civique est possible selon des combinaisons multiples. Mais les femmes\* engagées, du fait des recherches féministes et des engagements féministes, ont une certaine connaissance de l'histoire de leur propre discrimination politique, sociale et culturelle séculaire. Cela leur donne l'énergie, le feu et la persévérance qu'il faut pour désigner aussi les conditions fondamentales à remplir en vue de l'avènement d'une société non violente et pour s'en porter garantes – tant au niveau privé que politique.

## **4.5 Rivendicazioni “Donne\*, Stato e diritti costituzionali”**

### **4.5.1 Messa in atto e pubblicazione della Convenzione di Istanbul e della CEDAW**

Queste convenzioni devono essere maggiormente fatte conoscere tra le autorità, le magistrature e i giudici\*. Rivendichiamo dei corsi di aggiornamento per informare giudici\*, magistrati\*, avvocati\* e autorità sugli accordi, sui relativi protocolli facoltativi, sulle raccomandazioni generali del comitato, sulle raccomandazioni del comitato in merito alle procedure d'informazione, sulla sua valutazione in merito a ricorsi individuali e sui risultati della procedura d'informazione per mettere costoro nella posizione di poter utilizzare o far rispettare questi strumenti nelle magistrature interne dello Stato e di interpretare il diritto interno di uno Stato considerando questi presupposti.

#### **4.5.2 Lotta alla violenza specifica di genere contro le donne**

La violenza contro le donne\* e le ragazze\* è frequente ed è diffusa in tutto il mondo. Anche la Svizzera non è un'isola. Violenza domestica, violenza sessuata, prostituzione forzata, tratta di donne\* e ragazze\*, matrimoni forzati e mutilazione genitale femminile sono dei fenomeni che toccano le donne\* anche in Svizzera e che devono essere combattuti. Ogni tre settimane una donna\* muore in Svizzera a causa della violenza domestica. Nel 2016 la polizia ha registrato mediamente 47 delitti al giorno nell'ambito della violenza domestica (17'685 nel 2016). Una vita senza violenza non è un privilegio, ma un diritto.

#### **4.5.3 La messa in atto della Convenzione di Istanbul**

Rivendichiamo una completa messa in atto della Convenzione di Istanbul, cioè un rafforzamento della coordinazione tra i cantoni per quanto riguarda la violenza domestica, e una strategia nazionale. A livello svizzero deve essere messo a disposizione un numero sufficiente di posti protetti per le vittime di violenza domestica. Se i finanziamenti dei cantoni risultano insufficienti, deve intervenire la Confederazione. La situazione attuale, dove le case per le donne\* a volte sono costrette a respingere delle vittime di violenza domestica e non possono mettere a disposizione abbastanza posti protetti, è insostenibile.

#### **4.5.4 Diritto di soggiorno individuale nel caso di violenza domestica**

Donne\* provenienti da paesi terzi, il cui diritto di soggiorno è legato al matrimonio e che sono vittime di violenza domestica, attualmente hanno diritto a un prolungamento del loro permesso solo dopo almeno tre anni di matrimonio. La prassi delle autorità per quanto riguarda l'assunzione delle prove a volte è arbitraria. In alcuni cantoni vengono respinti dei casi, anche se il tribunale federale ritiene che ci siano chiaramente le prove che dimostrano la violenza domestica. Noi rivendichiamo il diritto di soggiorno individuale per donne\* toccate dalla violenza domestica.

#### **4.5.5 Donne\* in fuga**

Le biografie di donne\* che fuggono in Svizzera sono molto diverse tra di loro. Ma un tema centrale di molte donne\* con un'esperienza migratoria alle spalle è la violenza di genere che spesso è già parte della situazione di persecuzione nel paese di provenienza. La violenza di genere caratterizza anche i pericoli sulle rotte migratorie. È un fatto che deve confluire nella politica e nella prassi d'asilo, come anche gli altri aspetti specifici per la situazione delle donne\* in fuga. A questo scopo servono delle autorità e persone competenti e sensibili al tema, un sostegno attivo alle cause specifiche per le donne\* e l'accesso a luoghi di protezione e d'appoggio per donne\* che hanno subito violenza. Inoltre rivendichiamo che le donne\* che hanno subito violenza all'estero ricevano protezione e che l'accordo di Dublino per questi casi non venga applicato.

#### **4.5.6 Vittime della tratta di donne\* e di esseri umani nella procedura d'asilo**

Le vittime della tratta di esseri umani subiscono delle pesanti violazioni dei loro diritti fondamentali. Non solo sono esposte alla violenza sessuale, fisica e/o psicologica, ma anche a una discriminazione multipla e strutturale. Nonostante le basi legali federali e il secondo piano nazionale d'azione contro la tratta degli esseri umani (PNA), l'assenza di una stan-

standardizzazione uniforme porta a delle grandi differenze cantonali, alla mancanza di certezza di diritto e per finire alla discriminazione delle vittime. L'implementazione delle basi legali e del PNA deve urgentemente essere valutata e, laddove necessario, migliorata. Ampia protezione significa inoltre che in Svizzera tutte le vittime siano protette e tutelate e che abbiano la possibilità di far valere i loro diritti. Ciò include anche il diritto a uno statuto legale di soggiorno, che oggi in Svizzera ancora non è garantito.

Nella procedura d'asilo purtroppo spesso le vittime della tratta umana non vengono identificate, e anche quando vengono identificate, non sono sufficientemente protette. Nei centri d'accoglienza non hanno accesso al sostegno psicologico e alle cure mediche necessarie, e non sono collocate in spazi sicuri e idonei (ad esempio, spazi per sole donne). I consultori per la protezione delle vittime normalmente non vengono coinvolti da parte delle autorità incaricate con le procedure d'asilo.

Le persone considerate "casi Dublino" solitamente vengono respinte prima che si possa accertare cosa precisamente è successo, e dove. Le vittime sono in pericolo di cadere nuovamente nella tratta umana. Se sono state sfruttate in Svizzera, non possono far valere i loro diritti. Il respingimento delle vittime gioca a favore degli autori\* e delle autrici\* di atti di violenza e di tratta umana.

#### **4.5.7 Abolizione dell'obbligo di servizio militare**

Dal punto di vista femminista è chiaro: l'obbligo di servizio militare oggi non può essere mantenuto. Sia per motivi morali, sia perché è un modello di reclutamento inadeguato e ingiusto, le donne\* socialiste e il partito socialista rivendicano l'abolizione dell'obbligo di servizio militare.

#### **4.5.8 Maggiore coinvolgimento paritetico delle donne\* nei processi di pace**

Secondo la risoluzione 1325 dell'ONU rivendichiamo dalla Svizzera una rappresentazione femminile paritaria nei processi di politica della pace. Il coinvolgimento paritario delle donne\* deve aver luogo a tutti i livelli dell'elaborazione del conflitto e degli sviluppi dei processi di pace. Anche per quanto riguarda le trattative e l'attuazione degli accordi di pace è da considerare la prospettiva di genere.

## **5 AUTOCRITIQUE FÉMINISTE — NOUS POUVONS ENCORE FAIRE MIEUX**

Même au 21<sup>e</sup> siècle, notre société présente encore de nombreuses manifestations et caractéristiques, très diverses, du sexisme structurel. Le PS n'est à cet égard pas un îlot. Nous aussi, camarades féminines et camarades masculins, faisons partie de cette société. Et les discriminations (en partie inconscientes) ne s'arrêtent pas devant la porte de notre parti. La stéréotypisation et l'inégalité des critères appliqués aux hommes\* et aux femmes\* existent aussi au sein du PS. Comme exemple parmi tant d'autres, on peut citer le comportement masculin-dominant lors de la prise de parole à la tribune et à l'occasion d'autres manifestations du parti, internes et externes. Les hommes\* demandent plus de temps de parole, interrompent plus souvent leurs interlocuteurs, se réfèrent plus souvent

explicitement les uns aux autres et paraissent ainsi plus forts. Cette façon d'agir est perçue comme plutôt positive lorsqu'elle est le fait des hommes\*. Autrement dit, les hommes\* sont ainsi vus comme des personnes sachant s'imposer et faisant preuve d'assurance. Lorsque des femmes\* agissent de la même façon, il n'est pas rare que leur comportement soit interprété comme trop fougueux, voire arrogant ou capricieux. Par ailleurs, il existe encore et toujours de nombreux réseaux masculins de type informel à l'intérieur du parti – des coteries auxquelles les femmes\* n'ont pas accès.

Au cours des dernières décennies, une sensibilisation à l'inégalité entre femmes\* et hommes\* a toutefois pris corps à l'intérieur du Parti socialiste. Ainsi, les femmes\* représentent dans les Groupes parlementaires du PS actives dans les parlements communaux, cantonaux et nationaux un pourcentage appréciable des membres – même si la répartition est très diverse et que l'on observe aussi des tendances contraires. Les postes au sein des instances exécutives et les fonctions prestigieuses, comme le mandat de conseillère ou de conseiller d'État ou la présidence nationale du parti, ont en revanche, au cours des dernières décennies également, été occupés majoritairement par des hommes et le sont toujours. Même si, au cours des dernières années, il a été possible pour des femmes\* de se positionner dans des thématiques telles que les finances, l'économie, l'impôt, la sécurité ou la circulation, ce sont toujours la formation, les questions de genre et la famille qui sont traitées surtout par des femmes\*, alors que les hommes ont tendance à rester proches des thèmes évoqués ci-dessus – qui ont tendance à être considérés comme étant plus sérieux. Cela a aussi à voir avec la perception publique : les journalistes n'ont souvent même pas l'idée d'aller rencontrer un homme pour parler de politique familiale.

Cette différence dans les choix thématiques n'est pas le simple fait du hasard : elle met plutôt au jour les effets de la socialisation dictée par la différenciation opérée entre les rôles des hommes\* et ceux des femmes\*. Le PS a réellement à cœur de transformer la société de telle façon que les femmes\* et les hommes\* soient placés sur un pied d'égalité. En ce sens, les femmes\* doivent être motivées et encouragées, de manière ciblée, à traiter les questions fiscales et financières et les hommes\* à se pencher sur les questions relatives à la famille et sur les questions d'égalité homme-femme. En outre, les questions relatives à la famille et les questions d'égalité homme-femme ne doivent plus être reléguées au second plan, notamment au moment précis où cela apparaît comme opportun pour des raisons tactiques. D'autre part, une politique familiale et de l'égalité libératrice est tout autant importante qu'une condition centrale d'une politique économique progressiste.

Nous imaginons un socialisme pour lequel l'égalité de tous les sexes ne représente pas seulement une arrière-scène, mais un pilier central de la réflexion politique et de l'action politique. D'autre part, nous voulons une forme de socialisme dans laquelle le sexe lui-même ne soit un critère dominant de définition ou de perception ni dans notre comportement ni dans notre fréquentation des autres personnes, et dans laquelle il ne joue aucun rôle pour les chances de carrière. Pour notre accomplissement politique, le sexe est totalement dépourvu de pertinence : nous voulons que chacune et chacun s'investisse activement selon ses affinités et aptitudes et soit encouragé-e à travailler en conséquence. La

solidarité entre les sexes doit représenter une partie essentielle de l'identité socialiste et être vécue à chaque instant. Nous luttons ensemble pour une société de personnes libres.

## **5.1 Rivendicazioni «Autocritica femminista»**

### **5.1.1 Piano d'azione per la parità**

I temi di politica per la parità devono essere prioritari sulla nostra agenda. Entro metà 2018 verrà elaborato un piano d'azione che dimostra con quali misure concrete il partito intende occuparsi del tema nei prossimi anni. I processi di posizionamento politico del PS svizzero devono sempre includere la prospettiva femminista.

### **5.1.2 Più risorse per il lavoro femminista**

Il PS segue una strategia del personale con delle misure adeguate per promuovere in modo mirato le donne\*, ad esempio con un efficace programma di "womentoring". Deve essere naturale che le donne\* occupano dei ruoli anche di prestigio all'interno e all'esterno del partito. Per poter raggiungere questo obiettivo sono urgentemente necessari maggiori risorse finanziarie. Così si possono offrire dei corsi di formazione esclusivamente per le donne\*, ad esempio con il focus sulla politica economica e finanziaria.

### **5.1.3 Ricerche sulla politica paritaria**

Il gruppo PS alle camere federali finanzia maggiormente delle ricerche su temi di politica paritaria. Per poter realizzare una politica femminista abbiamo bisogno di aumentare le nostre conoscenze di base e di disporre di analisi in merito. Spesso mancano le cifre per dimostrare gli effetti delle decisioni politiche sulle donne\*. Il PS svizzero considera maggiormente il bilancio di genere.

### **5.1.4 Adeguata rappresentanza dei generi nei comitati direttivi del partito**

Nei comitati direttivi del partito le donne\* devono essere rappresentate in modo paritetico. Questo concerne i comitati direttivi a tutti i livelli, come anche le commissioni di esperti o gruppi di lavoro. È da considerare anche la possibilità di una co-presidenza, come attualmente per il segretariato generale del PS svizzero o in diverse direzioni delle sezioni cantonali. Nel caso di un posto vacante nel presidio di un gruppo parlamentare o di una direzione bisogna assicurare che una posizione venga assegnata a una donna\*.

### **5.1.5 Gli uomini\* socialisti rinunciano alla partecipazione a "all-male-panels"**

I socialisti sono solidali con le donne\* e rinunciano a tali partecipazioni. Dagli uomini\* socialisti ci si aspetta che non approfittino solo dell'immagine progressista e paritaria del PS, ma che vivano la parità nella loro quotidianità politica.

### **5.1.6 Verso strutture di discussione paritarie**

Bisogna stimolare la partecipazione attiva delle donne\* alle discussioni. Per fare ciò, oltre a dei modelli, ci vogliono gli spazi necessari e le strutture adeguate. La responsabilità è del partito tutto. Da subito alle assemblee dei delegati e ai congressi verranno allestiti dei protocolli "gender-watch" con la registrazione delle prese di parola e dei tempi di parola. Ser-

vono da base per l'implementazione di altre misure, come ad esempio il principio della cerniera a lampo, dove gli interventi vengono alternati tra uomo e donna.

#### **5.1.7 Servizio di baby-sitting alle assemblee dei delegati\* e ai congressi PS**

Per rendere possibile la partecipazione ai lavori del partito anche a delle persone con bambini, alle manifestazioni più importanti deve essere offerto un servizio di baby-sitting.

#### **5.1.8 Un linguaggio paritario**

Il PS usa per la sua comunicazione unicamente un linguaggio paritario. Quando delle richieste non adempiono a questo criterio, vengono rinviati all'autore\* o all'autrice\* con l'indicazione di adattamento.